

Blois, le 23 septembre 2020

ENREGISTREMENT ILLÉGAL AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Depuis quelques jours, le conseil départemental de Loir-et-Cher est alerté sur des personnes malveillantes qui cherchent à diffuser un document présenté comme un enregistrement sonore frauduleux, issu, selon eux, d'une réunion à caractère privé ayant eu lieu au conseil départemental.

En conséquence, l'institution départementale a déposé une double plainte auprès du procureur de la République de Blois.

- Une plainte contre X en application de l'article 226-1 en raison de l'enregistrement sans le consentement de leurs auteurs de propos tenus lors d'une réunion des élus de la majorité départementale.
- Et, une seconde plainte a été déposée au titre de l'article 226-2 du code pénal pour cause de transmission à la presse du contenu des enregistrements frauduleux.

Le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, dément les propos relayés et dénonce la manipulation d'un enregistrement réalisé à l'insu des personnes présentes à cette réunion : élus, collaborateurs et agents du département.

Le Président déplore la façon dont certains cherchent à déstabiliser l'institution alors que l'ensemble de l'Assemblée et des services du conseil départemental sont mobilisés en direction des Loir-et-Chériens dans cette période de crise sanitaire sans précédent.

Ces procédés malhonnêtes et mensongers tentent de jeter le discrédit sur des personnes qui sont quotidiennement sur le terrain aux côtés des Loir-et-Chériens.

Les élus scandalisés par ces méthodes sont plus déterminés que jamais à agir pour le bien commun. Aujourd'hui comme demain, les Loir-et-Chériens peuvent compter sur l'investissement sans faille de leurs élus.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12